

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mai 2024

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze mai deux mille vingt-quatre, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2023 DU BUDGET
PRINCIPAL

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Alice CANABATE, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Moussou NIANG, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS, Mathias GCOLDBERG par Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND par Frédérique SARRE..

ABSENTS : Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le compte de gestion 2023 du budget principal de la Ville des Lilas,

CONSIDERANT CE QUI SUIT

Il y a lieu de procéder au vote du Compte administratif de la Ville pour l'exercice 2023 concernant le budget principal,

Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire des Lilas, ayant quitté la salle et n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de donner acte à M. Lionel BENHAROUS, Maire, de la présentation du Compte administratif 2023 du Budget principal de la ville des Lilas,

ARTICLE 2 : Approuve les résultats définitifs (restes à réaliser intégrés) du Compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la ville des Lilas, tels que résumés ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	45 475 581,60 €	47 615 630,60 €
	Section d'investissement	9 046 375,61 €	6 125 700,13 €
	+	+	+
Report de l'exercice N-1	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	8 418 333,23 €
	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	1 834 313,78 €
	=	=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	54 521 957,21 €	63 993 977,74 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	7 376 933,03 €	3 967 037,43 €
	TOTAL des Restes à Réaliser à reporter en N+1	7 376 933,03 €	3 967 037,43 €
	=	=	=
Résultat cumulé	Section d'exploitation	45 475 581,60 €	56 033 963,83 €
	Section d'investissement	16 423 308,64 €	11 927 051,34 €
	TOTAL CUMULE	61 898 890,24 €	67 961 015,17 €

ARTICLE 3 : Reconnaît la sincérité des reports de l'exercice 2023 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

ARTICLE 4 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Madame la Trésorière municipale de la Ville des Lilas.

Délibération votée par 26 voix en faveur, 0 voix contre et 4 abstentions.

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué aux Finances



Martin DOUXAMI

La secrétaire de séance



Lisa YAHIAOUI

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240529-D73-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024